



Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'administration

Séance du 04 avril 2024

APPEL À PROJET DEMOS À PARIS

Délibération n°DELIB_08_ADM_24_04_04_DEMOS_PARIS

L'an deux mille vingt et quatre, le quatre avril,

Le Conseil d'administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 mars 2024.

VU

- Le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10, L 1431-1 à 9 et R1431-1 à R1431-21, L 1441-1 et suivants et les articles R 1431-1 et suivants,

- les statuts de l'INSEAMM ;



Le Président,

EXPOSE

Le 22 juin 2024 à 20h, à l'issue de la troisième année de la cohorte, les enfants DEMOS Marseille vont pouvoir valoriser tout le travail effectué sur la scène mythique de la Cité de la Musique à Paris. Ce spectacle est une présentation inédite d'une création marseillaise. La répétition générale, ouverte au public, aura lieu le jeudi 20 juin au Conservatoire Pierre Barbizet sous la direction du compositeur de l'œuvre, Laurent Elbaz. Des moments incroyables et très attendus par les enfants et les familles.

À l'occasion de ce spectacle à Paris, nous souhaitons monter un projet pour permettre aux enfants DEMOS et aux parents de la chorale DEMOS de découvrir les lieux historiques et emblématiques de la capitale du samedi 22 juin au Dimanche 23 Juin 2024 Le lieu d'hébergement serait l'auberge de jeunesse HI PARIS YVES ROBERT, 20 Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris.

Le plan de financement faisant apparaître les financements à solliciter est le suivant :

Le montant total du budget prévisionnel du projet s'élève à 40 727 € ; il est prévu dans le budget 2024 de DEMOS.

Pour financer ce projet, l'INSEAMM souhaite déposer une demande de subvention à hauteur de 7 100 € auprès de la DRAC PACA et du Cabinet du Préfet délégué pour l'égalité des chances des Bouches du Rhône.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'opération et son plan de financement.

Article 2 : d'autoriser le Directeur Général à solliciter le financement des services de l'Etat dans la limite des montants totaux indiqués dans le budget

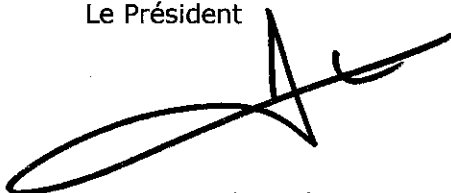
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 4 avril 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 04/04/2024
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site de l'établissement le 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20240404-08CA240404DEMOS-DE
Reçu le 05/04/2024

